

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20041 - 77EME ANNÉE

Pas d'isolement pour les « cas contact », isolement réduit à 5 jours en cas d'infection pour les adultes vaccinés et les enfants

Crèches : un protocole sanitaire pour amplifier l'épidémie de coronavirus ?

Jamais depuis le début de l'épidémie de coronavirus, La Réunion n'a eu à déplorer un nombre aussi important de nouveaux cas quotidiens. Les autorités craignent une saturation des hôpitaux. La logique veut que des mesures drastiques soient prises pour limiter la progression de l'épidémie. Le nouveau protocole COVID-19 d'accueil des jeunes enfants ne va pourtant pas dans ce sens. Comment s'explique une telle décision ?

Depuis quelques semaines, l'épidémie de coronavirus atteint un niveau sans précédent, notamment en Europe, aux USA ainsi qu'à La Réunion. Cette situation apparaît paradoxale, car cette hausse exponentielle concerne des pays parmi les plus vaccinés au monde. Elle rappelle donc la protection relative des vaccins dans le cadre des politiques menées dans ces pays, car les vaccins n'ont pas permis de maîtriser l'épidémie de coronavirus. C'est notamment le cas de La Réunion.

Des craintes existent quant à la capacité du système de soin à La Réunion à encaisser le choc d'une telle vague épidémique, d'où la nécessité de mesures pour contrer la progression du coronavirus dans notre île.

Or, le nouveau protocole d'accueil des jeunes enfants dans les crèches semble manifestement bien laxiste en termes de lutte

contre la propagation de la COVID-19. Le ministère de la Santé a en effet fait évoluer les conditions d'accueil des enfants dans les crèches. Elles s'appliquent depuis le 12 janvier.

Voici ces grandes lignes de ce protocole :

« Cette actualisation des recommandations nationales se distingue de celle du 7 janvier sur les dispositions suivantes :

– Dans le cadre d'un cas confirmé au sein de l'unité d'accueil, il convient de prévenir, pour leur organisation, les parents, ou représentants légaux, des enfants contacts à risque de la situation, sans exiger la récupération de l'enfant contact immédiatement s'il ne présente pas de symptômes
– Le résultat négatif du test antigénique (TAG) ou PCR est le seul justificatif à présenter pour maintenir l'accueil des enfants cas contact dans leur mode d'accueil
– Il est rappelé que l'utilisation d'autotest n'est pas recommandée chez les enfants de moins de trois ans. »

Le protocole précise la conduite à tenir quand sont découverts des cas de coronavirus et des cas contacts dans une crèche.

Tout d'abord concernant le personnel vacciné testé positif à la COVID-19, une quarantaine de 7 jours pouvant être réduite à 5 est une durée bien brève. Rappelons qu'avant la commercialisation des vaccins, le délai de quarantaine recommandé était de 14 jours,

compte tenu des connaissances sur le virus.

Pour un enfant porteur du coronavirus, le délai de quarantaine est de 7 jours, réduit également à 5 jours en cas de résultat négatif à un test de dépistage. Pourquoi là aussi un délai aussi court ?

Ensuite, si un enfant ou un personnel vacciné est considéré comme « cas contact », un résultat négatif à un test de dépistage COVID-19 suffit à être réintégré dans la crèche ou pour reprendre le travail. Aucune quarantaine n'est requise.

Pourquoi ne pas s'inspirer de mesures efficaces ?

Ces dispositions amènent à s'interroger. Dans d'autres régions du monde, des pays ayant un fort taux de vaccination ne sont pas aussi fortement touchés que La Réunion et l'Europe par l'épidémie de coronavirus. La Chine compte 1,4 milliard d'habitants, et 1,21 milliard de personnes totalement vaccinées, soit un taux de vaccination de 86 %, et n'a eu à déplorer que moins de 10.000 morts de la COVID-19 depuis l'an dernier. Ce résultat s'explique par une politique différente.

Dès qu'un cas est découvert, les habitants de villes entières sont strictement confinés, vaccinés ou

pas. Ce confinement dure jusqu'à ce que les conditions soient réunies pour que les autorités aient la certitude que le coronavirus ne peut plus circuler. Et au moment du déconfinement, chacun peut reprendre ces activités dans un contexte où il n'y a pas de crise sanitaire.

Il semble évident que les autorités sanitaires à La Réunion n'aient pas l'intention de s'inspirer des mesures mises en œuvre avec succès

dans les pays qui ont été très peu touchés par le coronavirus.

Faire reposer tout l'édifice de prévention sur le résultat d'un test de dépistage pour les personnes vaccinées et les enfants est un pari bien risqué. En effet, l'expérience rappelle que de nombreux cas de coronavirus importés à La Réunion sont le fait de personnes qui avaient un test négatif au moment d'embarquer pour notre île. C'est notamment le cas pour le va-

riant Omicron, dont il est prouvé qu'il a été introduit à La Réunion par des passagers vaccinés qui étaient testés négatif avant de s'envoler pour La Réunion.

Manifestement, ce nouveau protocole ne permettra pas de réduire le nombre de cas de coronavirus dans les crèches.

M.M.

Depuis le 8 janvier, il est de nouveau possible d'importer des ruminants à La Réunion

La CGPER pour des contrôles sanitaires très stricts des ruminants importés

Depuis le 8 janvier, il est de nouveau possible d'importer des ruminants à La Réunion. Lors de sa conférence de presse du 11 janvier dernier, la CGPER a demandé la mise en place d'un contrôle très strict allant au-delà de celui des maladies réglementées pour tout ruminant importé.

Depuis le 8 janvier, il est de nouveau possible d'importer des ruminants à La Réunion, c'est-à-dire notamment des bovins. Cet événement est l'occasion pour la CGPER de rappeler la situation du secteur de l'élevage à La Réunion.

Le cheptel bovin de notre île a été victime d'une épidémie de leucose. Pour éradiquer cette maladie, un plan de lutte a été mis en place par l'État. « On nous demande faire en 4 ans ce qui a été fait en 20 ans dans les autres régions », souligne Jean-Michel Moutama, président de la CGPER qui met en évidence une des principales conséquences : « la pénurie de bovins à engraisser ».

Cet élevage est en effet une source de diversification pour les petites exploitations de canne à sucre. « A titre d'exemple, un planteur qui livre 500 tonnes de cannes par an va engraisser 5 bœufs qu'il vendra à l'occasion des fêtes musulmanes », rappelle Jean-Michel Moutama, « mais faute d'animaux disponibles, cette diversification n'est plus possible ». Et de souligner que cette pénurie touche même des agriculteurs pour qui l'élevage est la principale activité : « à la SIC-CA-REVIA, des agriculteurs n'ont plus de bœuf à engraisser ».

L'importation doit permettre de répondre à cette pénurie. Mais les Réunionnais ont encore en mémoire les conséquences de l'arrivée de la leucose à La Réunion par des animaux importés.

Jean-Michel Moutama explique qu'un protocole sanitaire existe, prévoyant des quarantaines avant le voyage vers La Réunion ainsi que le contrôle des maladies réglementées.

La CGPER revendique un contrôle beaucoup plus strict et salue la création de l'Association des éleveurs et transformateurs de La Réunion. Cette association permet aux indépendants de faire entendre leur voix, notamment les éleveurs qui ne sont pas membres d'une coopérative.

L'Association des éleveurs et transformateurs de La Réunion est impliquée dans un travail avec la FRCA, le CIRAD, la Chambre d'agriculture et l'Ecole vétérinaire de Maisons Alfort afin de définir un contrôle sanitaire allant au-delà de celui des maladies réglementées.

La CGPER précise le cadre dans lequel se feront ces importations. Une association interprofessionnelle est mise en place, elle centralise toutes les demandes d'importation des éleveurs. La demande est ensuite instruite par l'État et les services vétérinaires. La responsabilité de l'importateur sera engagée. Jean-Michel Moutama précise que l'importateur doit être en lien avec le fournisseur de l'animal en France. Cette disposition semble donc faire reposer sur les coopératives la responsabilité de l'importation d'animaux acheté pour ses adhérents.

Pour la CGPER, il faut en effet à tout prix éviter que l'éleveur soit considéré comme l'importateur, car l'éleveur ne dispose pas des moyens lui permettant de s'assurer seul de l'état sanitaire de l'animal qui lui est proposé par la coopérative.

M.M.

Edito

Coronavirus : fermer la porte d'entrée d'Omicron à La Réunion

Aujourd'hui de nouvelles mesures de gestion de la crise sanitaire pourraient être annoncées par le représentant de l'État. D'où de nombreux questionnements sur les différents médias et réseaux sociaux : confinement ? Couvre-feu ? La semaine ? Le week-end ? Les deux ? Mais est-ce là l'essentiel sur ce sujet ?

La Réunion n'a jamais eu autant de nouveau cas de coronavirus par jour. Mais si la comparaison se fait avec la France, la situation dans notre île est moins grave. Dans la région Ile de France, le nombre de cas de coronavirus est sans commune mesure, et c'est là que se situent les deux aéroports d'où provient l'essentiel du trafic aérien arrivant à La Réunion.

Dans ces conditions, il n'est plus possible d'admettre n'importe quel passager vacciné sans autre contrôle qu'un simple test de dépistage réalisé avant l'embarquement. Par ailleurs, l'importation du variant Omicron à La Réunion est le fait de passagers vaccinés qui ont passé avec succès tous les tests de dépistage leur permettant d'arriver à La Réunion. Ce n'est qu'après s'être mêlés à la population que les premiers porteurs identifiés du variant Omicron ont pu être mis au courant de leur état et s'engager à respecter une quarantaine.

Ceci rappelle que la première mesure de sécurité à prendre est de contrôler systématiquement tous les passagers qui entrent à La Réunion. La mise en quarantaine en attendant le résultat d'un test de dépistage pratiqué à l'arrivée est un minimum, la quarantaine dans un lieu dédié sous surveillance reste malgré tout plus efficace mais constitue également la fin des voyages d'agrément vers La Réunion.

Comme le montrent en effet le résultat des premières recherches, l'augmentation exponentielle du nombre de cas en Occident est le résultat de l'arrivée du variant Omicron qui supprime ses prédécesseurs, et qui est beaucoup plus contagieux.

La Réunion semble suivre le même chemin, 6 semaines après l'annonce du premier cas importé. Il est donc grand temps de fermer la porte d'entrée d'Omicron à La Réunion pour ne pas remettre en cause le résultat de toute mesure visant à faire reculer l'épidémie de coronavirus à La Réunion.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

L'èr l'arivé pou trape nout mazorité ! Zot i panss pa ?

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spèss salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mwin lé a d'mandé kan mi antan bande rouj-de-fon apré kozé, parèye kan mi antann d'ot moune dann d'ot parti galman, si in pé i tronp pa dsi l'éstati La Rényon. Souvan dé foi, mi antann in pé apré rézone konmsi La Rényon lété in péi indépandan, sansa otonome. Fasson zot i koz i diré nou sé pa in bout La Frans é nout l'intéré in bout l'intéré La Frans. Néna mèm in pé i domann k'iprotèz La Rényon kont z'intéré bann péi l'oséan indien. Révèye in pé siouplé ! Révé i ansèrv de riyin sa ! Pèz dsi nout né, dolé i sort ankòr dodan. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matante k'i koz toultan la boush rouvèr, vi koné, mwin lé a d'mandé si in pé i rofiz pa sinploman ni grandi, si i rofiz pa ni trape in pé nout mazorité. Si i parl dévlopman pou La Rényon, i di sinploman : Pou kossa La Rényon va dévlopé, vi ké La Frans lé déza dévlopé par li mèm-é konm i di, nou sé in bout La Frans – parl pi sak i panss nout zintéré sé in bout l'intéré La Frans..

Kan ni pans nout domin, avèk dann nout réjyon l'oséan indien, in gran péi konm Madégaskar avèk san tardé sinkant milyonn moun, é san milyon kan nou va tak baros lo vinn-dézyèm syèk... avèk La Républik Moris néna in gran léspas maritime... avèk d'ot péi néna in léspass dvlopman éstraodinèr in pé lé riskab réponn anou zot i oi pa kossa i pé fé pèr anou avèk La Frans par kote, kossa ni éspèr gingné pti konm ni lé si na poin lo ranfor La Frans. La Frans pou apiye noute rin.

Poitán, a bien kalkilé shakinn kissoi in péi, kissoi in réjyon, kissoi ankòr in tériroir néna l'intéré pou dévlop in maksimome. Pou mwin sa lé konm in kékshoz évidan, lé domaz pou d'ot sa la pa konm mi panss. Konplèks kolonyal ? Konplèks kont kominis ? Léspré d'mépri par rapòrt bann péi lété in bann koloni dann tan ? Pou bann pèp normal, oplis zot i grandi, oplis zot i forsi, oplis sa lé bon pou zot. E sa sré pa vré pou nou ?

Mi panss ké oui.

Justin